

Projets de plan directeur de gestion des matières résiduelles  
de l'agglomération de Montréal 2008-2012

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

La commission du conseil d'agglomération sur  
l'environnement, le transport et les infrastructures

PAR

Le Collectif en environnement Mercier-Est

ET

Solidarité Mercier-Est

Juin 2008

## TABLE DES MATIÈRES

### **Introduction**

Collectif en environnement Mercier-Est .....	3
Solidarité Mercier-Est .....	
Orientations du mémoire .....	4

### **La réduction**

Soutenir l'action de la population .....	5
Créer des moyens et des programmes .....	6

### **Les infrastructures**

La valorisation .....	7
-----------------------	---

### **L'équité territoriale**

Les acquis du passé	
1— Les terrains contaminés .....	8
2— Les sites de gestion de matières résiduelles .....	9
3— Les plans de gestion – décennie 90 .....	
Le potentiel du présent	
4— Les sites d'enfouissement .....	10
5— Les infrastructures d'élimination de résidus ultimes non incluses..	
6— La non-équité dans le plan directeur .....	11
7— Le partenariat pour un développement durable dans l'est de l'île..	12

<b>Conclusion</b> .....	13
-------------------------	----

<b>Annexe 1</b> – Aménagement – Matières résiduelles/Historique du suivi (1989-2008)/ Collectif en environnement Mercier-Est.....	14
--	----

## INTRODUCTION

### Collectif en environnement Mercier-Est

Conscients que la qualité de vie d'un quartier ou d'une communauté dépend largement de l'engagement de ses résidents, des citoyens et des citoyennes ainsi que des organismes du milieu se sont regroupés, il y a près d'une vingtaine d'années, pour former un comité connu maintenant sous le nom de Collectif en environnement Mercier-Est. Le Collectif travaille activement à la promotion des valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et de ses environs.

La situation géographique du quartier, à proximité d'une zone regroupant plusieurs industries lourdes, a incité le Collectif à s'intéresser étroitement aux questions touchant la sécurité et le développement durable et à s'engager auprès de plusieurs instances industrielles, institutionnelles et communautaires : Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal (CMMIC-EM), Comité de liaison industriel et communautaire (CLIC), Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité de suivi sur les maladies respiratoires de l'est de l'île de Montréal, Comité de liaison de la compagnie Interquisa Canada, Solidarité Mercier-Est, AGIIRR, Table de concertation en environnement et aménagement de la Pointe-de-l'Île, etc.

### Solidarité Mercier-Est

Solidarité Mercier Est est une table de concertation intersectorielle et multiréseaux du quartier Mercier-Est.

Elle est issue de la fusion, en 2001, de *Mercier-Est Quartier en Santé* (MEQES) et de la *Table de concertation des organismes communautaires de Mercier-Est* (TCOCME).

Elle compte une soixantaine de membres - citoyens, organismes communautaires, paroisses, institutions et élus - œuvrant dans Mercier-Est.

Solidarité Mercier-Est a pour mission de regrouper des citoyens, des groupes, des organismes et des institutions œuvrant dans Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, économique, environnemental et communautaire du quartier. Elle cherche également à favoriser la promotion du quartier Mercier-Est, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ainsi que le développement des organismes communautaires autonomes.

## Orientations du mémoire

La problématique des matières résiduelles préoccupe les résidents du quartier Mercier-Est depuis le tout début de la création du regroupement « Mercier-Est, quartier en santé » dont sont issus le Collectif en environnement Mercier-Est et Solidarité Mercier-Est. En 1989, les enjeux économiques et environnementaux liés à la carrière – au nom actuel de carrière Lafarge – étaient au cœur de nos actions; nous interpellions déjà les décideurs au sujet de la gestion des matières résiduelles.

Ce mémoire sur le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise 2008-2012 reprend en substance nos revendications passées sur la gestion des matières résiduelles, notamment le recours prioritaire aux 3R (réduction, réutilisation, recyclage) ainsi que le respect de l'équité territoriale. (La liste de nos diverses représentations et actions liées à cette problématique est présentée à l'annexe 1).

Plus récemment, les projets de « valorisation » de résidus ultimes à des fins de production énergétique nous préoccupent à plus d'un titre, particulièrement en ce qui a trait à l'acception du terme « ultime » ainsi qu'aux coûts reliés à l'installation et au fonctionnement de ces infrastructures. La localisation de ces dernières sur le territoire de l'île de Montréal pose également la question de l'équité territoriale.

Solidarité Mercier-Est et le Collectif en environnement Mercier-Est félicitent la Ville de Montréal d'avoir pris en compte, malgré l'insuffisance de temps et de moyens, le cycle de vie dans son approche. Nous remercions également la Ville pour l'accessibilité aux différentes études annexées au Plan directeur.

Dans ce plan, les objectifs de réduction nous apparaissent modestes en regard des objectifs – non atteints – inclus dans la Politique 1998-2008 et comparativement à la situation qui a cours dans plusieurs villes canadiennes et ailleurs dans le monde.

## **La réduction**

### **Soutenir l'action de la population**

Les actions 1.1 à 1.4

Nous soutenons les actions 1.1 à 1.4 du PDGMR qui consistent à informer, sensibiliser, favoriser la participation d'entreprises sociales ainsi que valoriser.

À la page 23 du PDGMR, les quantités de matières résiduelles à des fins de valorisation et d'élimination passent de 1 854 442 t (2008) à 2 009 288 t (2018) sans beaucoup d'amélioration entre 2012 et 2018. Malgré l'augmentation prévue de la population combinée à une croissance de la consommation, des mesures plus vigoureuses en faveur des «3R» permettraient une diminution graduelle et soutenue des matières résiduelles. Une gestion durable des matières résiduelles doit accorder la priorité à la réduction à la source. Le Plan directeur, au chapitre des actions proposées et du financement, relègue cet aspect primordial au second plan en dépit de ses avantages économiques évidents.

Le réemploi et le recyclage font également figure de parents pauvres alors qu'ils devraient recevoir une partie importante du financement.

Nous recommandons que les actions 1.1 à 1.4 du Plan directeur, bien que valables, soient nettement renforcées et plus efficaces que celles des cinq dernières années et que les objectifs soient fixés au-delà de ceux établis précédemment pour 2008, à l'instar d'autres villes.

Les actions 2.1 à 2.6

Nous approuvons également les actions 2.1 à 2.6. Cependant, nous trouvons ces mesures timides et peu efficaces face au lobby des compagnies qui font la promotion des installations technologiques de gestion des matières résiduelles. Par exemple, le vidéo accompagnant la présentation du Plan directeur ressemble aux initiatives d'il y a une dizaine d'années alors que l'approche des « R » était relativement marginale dans la société. Nous préférons l'approche moderne, stimulante et concrète mise en place par la Société des alcools du Québec (SAQ) qui établit un échéancier précis pour l'élimination des sacs non recyclables. .

Le Collectif en environnement Mercier-Est recommande qu'un budget publicitaire important soit accordé à la promotion du PDGMR durant ses cinq années de mise en oeuvre; cette promotion devrait privilégier une approche moderne, concrète et dynamique. Toutefois, considérant les limites inhérentes à toute approche volontaire, fondée sur la sensibilisation et l'éducation, nous recommandons la mise en place de mesures contraignantes, par exemple la taxation, à l'endroit des producteurs et des consommateurs.

Les actions 3.1 à 3.3

Les actions 3.1 à 3.3 sur le réemploi sont intéressantes : répertoire des adresses; centre de réemploi; financement de l'économie sociale; mécanismes de collecte propre et réemploi des mobiliers usagés des municipalités.

Cependant les Écocentres et les autres entreprises reliées aux « R » devraient être aménagés de façon attrayante et sécuritaire. Les personnes qui gèrent ces centres bénéficieraient également d'une formation obligatoire et gratuite. On pourrait aussi y retrouver des réparateurs d'objets de toute sorte ainsi que des entreprises d'insertion sociale ou d'autres activités connexes comme le groupe Insertech au pôle Angus.

Tous les centres des « R » devraient être soumis régulièrement à des indicateurs de performance afin d'évaluer leur efficacité à promouvoir le réemploi.

Nous recommandons que les installations des R soient aménagées de façon attrayante et sécuritaire et que des activités de promotion et d'éducation sociale y aient cours. Ces centres devront être soumis à des exigences de performance.

Les actions 3.4 à 3.7

Les actions 3.4 à 3.7 concernant divers types de mécanismes et de programmes innovateurs visant à renforcer le partenariat avec le collectif montréalais pour le réemploi sont à maintenir et à bonifier au cours des années, en mettant en place un leadership stimulant ces actions novatrices.

Nous recommandons que les actions visant à renforcer le partenariat avec le collectif montréalais pour le réemploi soient maintenues et bonifiées au cours des années et qu'un leadership soit instauré dans le but de stimuler d'autres actions novatrices

Une grande quantité de textiles postconsommation ne trouve pas de nouvel usage.

Le Collectif en environnement Mercier-Est recommande que des fonds soient consacrés à la recherche et au développement pour les produits du textile postconsommation et que soit facilité financièrement l'accès à la matière première pour les PME qui fabriquent des vêtements à partir de ces textiles.

## **Créer des moyens et des programmes**

*Les résidus alimentaires, les fibres souillées et les résidus verts représentaient environ 47 % des matières résiduelles de responsabilité municipale enfouies en 2006. Moins du dixième des matières organiques est actuellement récupéré (de 27 000 t (2006) à 200 000 t (2018) pour les 8 logements et moins (PDGMR, page 54) « Les options d'autonomie de gestion complète des matières organiques sur l'île sont par ailleurs préférables en raison de leur bilan environnemental plus avantageux. »*

Nous reconnaissons l'importance de l'autonomie régionale dans le traitement des matières organiques. Cependant, si les 3 «RV» étaient vraiment optimisés, la question de l'élimination serait nettement moins problématique en termes de qualité et de quantité.

Nous recommandons que la CMM applique le principe de l'équité territoriale dans la gestion de ses matières résiduelles.

Les commerçants sont obligés de récupérer ou de faire récupérer les résidus domestiques dangereux (RDD). Nous considérons que l'ensemble de la population devrait être soumis à la même obligation.

Nous appuyons fortement l'action 7.4 qui propose d'établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD avec les ordures ménagères.

## **Les infrastructures**

### **La valorisation**

L'agglomération reconnaît l'importance de travailler de façon soutenue à la réduction des matières résiduelles ainsi qu'à l'augmentation constante de la proportion des matières récupérées à des fins de valorisation.

Cependant, le terme valorisation est sujet à discussion même dans les ministères québécois. À notre avis, l'objectif d'obtenir des crédits de GES sous forme de subvention accordée à la gestion des matières résiduelles pour le volet résidus ultimes (qui peuvent encore pour une bonne part être réintroduits dans la filière des « R ») va à l'encontre des principes du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique. Une matière résiduelle ne peut être considérée comme un déchet ultime que lorsque aucune valorisation n'est possible en terme de réemploi, de recyclage et de valorisation biologique.

Nous recommandons que, dans sa définition, le terme «résidus ultimes» exclue toutes les matières résiduelles qui pourraient être recyclées, compostées ou digérées en anaérobie.

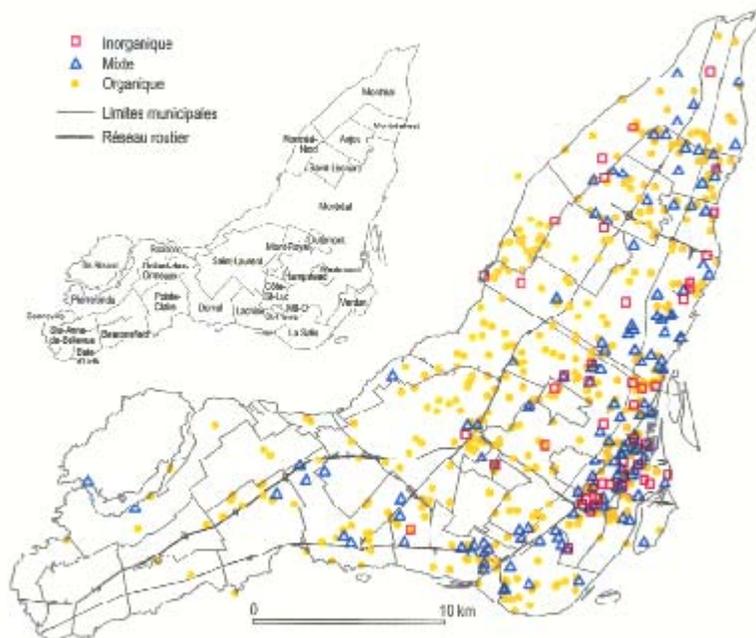
# L'équité territoriale

## Les acquis du passé

### 1— Les terrains contaminés

Les sols de l'est de l'île de Montréal sont déjà largement hypothéqués. Cependant des travaux ont permis d'en assainir quelques-uns voir même d'enlever les sédiments contaminés du secteur 103 de la zone portuaire située à Montréal-Est.

Carte 3.8 - Terrains contaminés répertoriés dans la banque de données du système de gestion des terrains contaminés du ministère de l'Environnement



Source : Ministère de l'Environnement, Direction régionale de Montréal, juillet 1999.

Carte des terrains contaminés tirée du document suivant :  
Sénécal, G. et al. (2000) Le portrait environnemental de l'île de Montréal. Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation, 77 pages.

## 2— Les sites de gestion des matières résiduelles

Dans le Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de 2005 (<http://www.cmm.qc.ca/psmad/file/PSMAD.pdf>), la carte de la page 106 montre les contraintes environnementales sur le territoire de la CMM. On y voit que l'Est de Montréal est déjà bien pourvu en sites de gestion des matières résiduelles! L'ancien site d'enfouissement de la carrière Miron (arrondissement Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension) et la carrière Demix, situé sur la pointe est de l'île et site actuel d'enfouissement des cendres provenant de l'incinération des boues de la Station d'épuration des eaux usées de toute l'île de Montréal, constituent de lourdes hypothèques environnementales pour l'est de l'île.

## 3— Les plans de gestion – décennie 90

Au tout début de la décennie 1990, l'est de Montréal était devenu la solution à la problématique de gestion des matières résiduelles.

La ville de Montréal proposait trois avenues; l'une d'entre elles était l'enfouissement des déchets dans la carrière Lafarge. Les résultats des consultations du Bureau de consultation de Montréal ainsi que les réactions du milieu ont heureusement mis en veilleuse ce projet.

Quant à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles (RIGDIM), dont la juridiction couvrait toute l'île sauf Montréal et Montréal-Nord, elle proposait la construction à Montréal-Est d'un incinérateur de grande capacité pour éliminer les matières résiduelles. L'acceptation sociale était loin d'être acquise. Ce projet, contesté par des groupes et des citoyens du secteur, a été rejeté par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) et le milieu politique compte tenu notamment des coûts de construction et d'exploitation à long terme. Considérant la technologie de l'époque, il serait intéressant de chiffrer la quantité d'émissions atmosphériques qu'on n'a heureusement pas rajoutées dans l'est de l'île, dont des dioxines et furannes. Selon Louis-Gilles Francoeur, dans le journal *Le Devoir*, du 18 mai 2008, *les dioxines sont maintenant inscrites sur la liste des 12 substances les plus dangereuses de la planète dans un traité international voué à leur élimination totale.*

Un centre de transbordement, Éconord, a été installé il y a quelques années à Montréal-Est, sans véritable consultation de la population. Le camionnage sur la rue Notre-Dame, dans Mercier-Est, a connu une augmentation importante. De plus, un centre de récupération de papiers et de plastiques a été ajouté à ce centre de transbordement. Son emplacement à proximité de réservoirs pétroliers et de pipelines soulève la question des risques industriels. L'incendie survenu à ces installations à la fin de l'hiver nous amène à remettre en cause leur existence dans un milieu à risques industriels.

## **Le potentiel du présent**

### **4— Les sites d'enfouissement**

On peut lire à la page 80 du Plan directeur que « Compte tenu des contraintes liées à la réglementation et à l'occupation du territoire, il n'existe sur l'île de Montréal que deux sites offrant un potentiel d'enfouissement suffisant pour accueillir les résidus ultimes de l'agglomération, soit la carrière Lafarge et la carrière Demix, situées dans l'est de l'agglomération. » L'hypothèse de l'enfouissement des résidus ultimes peut donc être considérée comme plausible dans le cas où on en réduit le volume.

Le Plan directeur mentionne la carrière Lafarge comme site potentiel en dépit de l'actuel projet de développement domiciliaire, le site Contrecoeur, d'une capacité de 4000 personnes, situé en bordure de la carrière. On devrait pourtant tirer des leçons de l'expérience passée de la carrière Miron. Bien que cette éventualité soit considérée « hautement improbable » pour les prochaines années, elle laisse planer une menace pour la qualité de vie des citoyens du quartier Mercier-Est.

Quant à la carrière Demix, sous réserve des études mentionnées dans le PDGMR, elle pourrait recevoir, en plus des cendres actuelles, les résidus ultimes pendant 15 ans.

Nous recommandons que les carrières Demix et Lafarge ne soient pas utilisées à des fins d'enfouissement des matières résiduelles compte tenu des nuisances environnementales déjà existantes et de la volonté du milieu d'améliorer sa qualité de vie.

### **5— Les infrastructures d'élimination de résidus ultimes non incluses**

L'agglomération de Montréal est un des cinq secteurs de la CMM; chacun d'entre eux doit évaluer d'ici le 31 décembre prochain les alternatives en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement/élimination des déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale. Le Plan métropolitain ouvre aussi la porte à une collaboration volontaire entre les secteurs

Dans le PDGMR, on nous propose la construction d'une plate-forme de transbordement et un projet-pilote de traitement « mécanique biologique » des résidus. Quelle va donc être la solution à moyen et long terme pour l'élimination des résidus ultimes? Est-ce que la possibilité de collaboration entre les secteurs de la CMM va entrer en ligne de compte? Le milliard demandé à Québec par la CMM pour l'installation de ses infrastructures reliées au traitement/valorisation de ses matières résiduelles va-t-il être accordé?

La technologie de la filière « incinération » était populaire au début des années 90; en février 2008, la CMM propose dans son mémoire à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, page 11, certaines technologies d'élimination comme la gazéification. Bien que les technologies d'élimination aient évolué, il reste qu'elles constituent encore des technologies d'élimination. De plus, plusieurs émissions atmosphériques du produit dérivé « syngaz » sont égales ou tout près des normes.

**Tableau 7-5-4** Qualité de l'air issu de la combustion du syngaz produit par gazéification Thermoselect

Paramètres	Unité	Valeur garantie Moyenne journalière	Valeur mesurée Karlsruhe, 2001	Normes de l'Ontario (Québec)
CO	mg/Nm <sub>3</sub>	10	5	
Matière particulaire	mg/Nm <sub>3</sub>	10	<10	17 (20)
Cadmium	ug/Nm <sub>3</sub>	10	1,5	14
Plomb	ug/Nm <sub>3</sub>	140		142
Mercure	ug/Nm <sub>3</sub>	20	12,5	20 (20)
Dioxines / furannes	ng/Nm <sub>3</sub>	0,1	0,01	0,14 (0,1)
HF	ng/Nm <sub>3</sub>	30	8	
HCl	mg/Nm <sub>3</sub>	10	0,15	27 (50)
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sub>3</sub>	50	1,5	56 (200)
Oxydes d'azote	ppmv	110		110
Matière organique	ppmv	100		100

Tableau tiré du document suivant :

*Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles réalisée dans le cadre du PMGMR, Communauté métropolitaine de Montréal, p. 94.*

Outre le coût élevé des infrastructures, l'élimination accapare, en raison de ses exigences d'efficacité et de rentabilité, un volume important et constant de matières résiduelles qui sont en partie détournées des «3R». L'exemple de l'Europe nous montre que des contrats passés entre les municipalités et le secteur privé se sont prolongés bien au-delà de la durée prévue initialement. L'**élimination** se présente à bien des égards comme une **solution de facilité**.

Nous recommandons que la CMM privilégie le développement des 3R plutôt que l'élimination et qu'elle y alloue l'essentiel de ses ressources financières relatives à la gestion des déchets.

## 6— La non-équité dans le Plan directeur proposé (outre les Écocentres)

L'est de l'île recevait dans les projets de la décennie 90 la grosse part du gâteau des infrastructures de gestion des matières résiduelles. Il en est de même en 2008. Lors de la soirée de consultation du 15 mai 2008, M. Alan DeSousa, (membre du comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal), en réponse à une question du Collectif en environnement Mercier-Est, que l'équité territoriale peut se trouver dans le Plan directeur quand on regarde les sites présents ou futurs des écoquartiers. Nous sommes d'accord. Par contre il n'a pas comparé les autres équipements. Pourtant, nous pouvons en tracer un portrait à l'aide des figures 10 et 11 du PDGMR qui présentent la localisation potentielle des futures infrastructures des matières organiques et résidus ultimes de l'agglomération :

#### Ouest

Centre de compostage fermé en usine (50 000 t)  
DMS Pierrefonds (1 500 t – 1% RU actuels)

#### Est

Centre de digestion anaérobie en usine (50 000 t)  
Centre de compostage en andains semi-fermé (30 000 t)  
Usine de prétraitement (usine-pilote 25 000 t) (*forte possibilité d'agrandissement*)  
Centre de transbordement EBI (10% RU actuels) (*possibilité d'agrandissement?*)  
(*Futur centre d'élimination des résidus ultimes de l'île??? Ou d'enfouissement???*)

#### Ahuntsic-St-Laurent

Centre de compostage en andains semi-fermé (30 000 t)

#### Centre-sud

Centre de digestion anaérobie en usine (40 000 t)  
Poste de transbordement (250 000 t)

« Pour les cinq prochaines années, le Plan métropolitain prescrit le statu quo, c'est-à-dire la poursuite de l'enfouissement des déchets ultimes (...) Par ailleurs, en vertu du principe de l'autonomie sectorielle prescrit par le Plan métropolitain, chaque secteur de la CMM, dont l'agglomération de Montréal, est tenu d'évaluer la faisabilité d'alternatives en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement et d'élimination des déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale de leur territoire respectif.» (PDGMR, page 76). Il est évident qu'un secteur zoné industrie lourde comme l'est de Montréal est facile à prioriser.

Nous recommandons que, dans une optique d'équité territoriale, les installations de gestion des matières résiduelles soient réparties sur tout le territoire de l'agglomération.

## **7— Le partenariat pour un développement durable dans l'est de l'île**

L'enjeu principal du Plan directeur, en ce qui regarde l'est de l'agglomération, ne s'apparente pas au syndrome « pas dans ma cour»; il s'agit plutôt de cesser d'y ajouter des équipements lourds, par souci d'équité.

Le second enjeu est la volonté du milieu de se prendre en main. À cet effet, la démarche de mise en place de la Table de concertation Aménagement et Environnement de la Pointe-de-l'Île constitue un partenariat important pour un développement durable.

De la réflexion issue du milieu, on relève entre autres : le constat d'un territoire hypothéqué; le développement industriel et urbain en croissance; le besoin de se concerter et d'établir des règles claires pour un développement harmonieux du territoire.

Des représentants de tous les milieux — municipal, industriel, commercial, communautaire, institutionnel ainsi que des citoyens — participent à cette réflexion. Un premier chantier,

composé d'ateliers portant sur différents aspects du développement durable, est en cours et servira de document de travail pour la mise en priorité des actions lors du forum de février 2009.

Quelles que soient les actions découlant du Plan directeur qui ont un impact sur l'aménagement du territoire de l'est de l'île, nous considérons qu'elles doivent tenir compte de la réflexion issue du milieu dans une approche de développement durable.

## Conclusion

Le Collectif en environnement Mercier-Est et Solidarité Mercier-Est adhèrent à l'orientation générale «Réduire pour mieux grandir» proposée dans le Plan directeur. Cependant, nous estimons que l'échéancier doit être raccourci et que l'objectif de réduction des matières résiduelles (60 %) soit substantiellement rehaussé, quelle que soit la contribution du gouvernement québécois. Les retards accumulés au cours des dernières années nécessitent un rattrapage majeur; le Plan directeur propose plutôt la perpétuation du statu quo.

Dans son Plan directeur, la CMM privilégie plutôt l'élimination – présentée comme une forme de valorisation (énergétique) - en mettant l'accent sur la diminution de production de gaz à effet de serre (GES) et sur la construction d'infrastructures. La réduction à la source, pourtant prioritaire, reçoit une faible part du financement : 905 000 \$ prévus sur 10 ans (140 000 \$ pour les ICI). Les modes d'application des nouveaux règlements ainsi que leur financement ne sont pas définis.

L'élimination des résidus ultimes (40 %), fortement subventionnée, ne nous apparaît pas une forme de valorisation. Le Plan directeur devrait plutôt viser à en diminuer la quantité en accordant la priorité à la collecte et à la disposition des matières putrescibles. L'échéancier, qui prévoit un taux de récupération des matières putrescibles de 60% en 10 ans, doit être devancé.

Bien que nous souscrivions à l'arrêt de l'enfouissement, nous croyons que les autres infrastructures d'élimination ne devraient servir qu'en dernier ressort, après que les «R» aient atteint leur plein développement et reçu un financement équivalent à celui des infrastructures d'élimination. Ces infrastructures acquerraient ainsi des dimensions plus réduites. De cette façon, chaque secteur de l'île (au moins 5, incluant les villes fusionnées et défusionnées) recevrait « chacun des types d'infrastructure », pour une plus grande équité territoriale et pour un partage équitable des responsabilités dans la gestion des matières résiduelles. Le zonage seul ne devrait pas constituer un empêchement à cette répartition.

Parmi les critères du volet social concernant la localisation des infrastructures, le Plan directeur ne prend pas en considération l'état des lieux et les nuisances déjà existantes, comme la présence d'installations liées à la gestion de matières résiduelles. On ne prend pas en compte également le volet ICI qui peut comporter des infrastructures privées.

Le Collectif en environnement Mercier-Est et Solidarité Mercier-Est demandent donc que le Plan directeur considère parmi les éléments du pôle social la volonté de la population de l'est de Montréal d'oeuvrer au développement durable du territoire.

## ANNEXE 1

### AMÉNAGEMENT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### Historique du suivi (1989 - 2008)

#### Implication du Collectif en environnement Mercier-Est

- 1989 Mémoire à la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)
- Enjeux de l'exploitation de la carrière Francon
  - Régies de quartier et débat public sur la gestion des déchets
  - Dépôts permanents de déchets domestiques dangereux
- 1990 Forums sur les enjeux aménagement et développement de l'arrondissement
- 1991 Participation au Comité de concertation de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM)
- Participation à une émission de radio communautaire
  - Promotion de la collecte sélective (porte-à-porte)
- 1992 Organisation de 2 assemblées publiques d'information à Mercier-Est
- Gestion globale des déchets
  - Implications pour l'est des 2 projets de gestion de déchets
- Mémoire au Bureau de consultation de Montréal (BCM) sur la gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à Montréal
- Aucun enfouissement dans la carrière
  - Responsabilisation et éducation
  - Commentaires des citoyens aux 2 assemblées publiques
  - Requête pour l'élargissement de la collecte sélective
- Colloque préparatoire aux États généraux pour le développement de l'Est
- Près de 40 intervenants (affaires, industries, gouvernements, municipalités, santé publique, citoyens)
  - Concertation environnementale à bâtir dans l'Est
- Mémoire sur le plan d'urbanisme de Montréal
- Plan particulier pour le secteur Contrecoeur (PPU)
  - Arrêt des dépôts de neiges usées en surface
- 1993 Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
- Non au projet d'incinérateur et à la concentration d'installations pour la gestion des déchets dans l'Est de l'île de Montréal
  - Réserve sur le mémoire du Comité de concertation RIGDIM
    - o N'endosse pas le projet; objectivité des critères du choix du site et **équité territoriale; exigences face aux "R"**; moratoire; débat provincial)
- Promotion du recyclage
- Implantation dans les immeubles de 9 logements et +
  - Sensibilisation dans tout le quartier

- 1994 **Plan particulier du secteur Contrecoeur (PPU)** (à proximité de la carrière Lafarge)
- Matières résiduelles :
- Promotion du recyclage
    - o Porte-à-porte et distribution de bacs
    - o Kiosque d'information au parc Thomas-Chapais
    - o Continuité de l'implantation dans les 9 logements et +
  - Participation à des forums publics sur la gestion des déchets
  - Demande à l'administration municipale et au ministre de l'Environnement du Québec de la mise en oeuvre des "R" et d'un moratoire sur tout projet d'incinérateur
- 1996 Gestion des matières résiduelles :
- Mémoire à la Commission d'enquête du BAPE sur la gestion des matières résiduelles du Québec
  - Demande au ministre de l'Environnement d'un moratoire sur tout projet avant les résultats de l'enquête générique
  - Relance de la collecte sélective (collaborations/quartier)
- Participation au colloque et à l'Écoquartier Longue-Pointe
- 1997 Gestion des matières résiduelles :
- Rencontre de la présidente de Pro-Est
  - Collecte de matériel scolaire pour le Magasin Partage
- 1999 Participation au Groupe consultatif sur la problématique des sédiments contaminés du secteur du quai 103 de la zone portuaire de Montréal
- 2004-05 Animation et participation aux plans d'urbanisme de Montréal (arrondissement et pan-montréalais) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Participation à une soirée d'informations et d'échanges organisée par le CRE-Montréal sur la problématique des matières résiduelles de la CMM
- 2006 -08 Participation au comité organisateur et aux chantiers de la Table de concertation en environnement et aménagement de la Pointe-de-l'île
- Suivi sur le centre de transbordement et de récupération Éconord (du groupe EBI)
- Suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR); de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi que du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PDGMR)